

24 janvier : GRÈVE UNITAIRE

Le 24 janvier peut rendre perméable !

Récemment sur les ondes (1) le ministre jouait les aveugles. Pas de problèmes dans le système éducatif ! Trop préoccupé à déclamer quelques vers, il s'attela vaillamment à parler bilan. Que n'a-t-il fait et réalisé en même pas deux ans...? Les créations de postes ? c'est lui ! Oubliant que ce dégel date de 2001, sous la pression des manifestations que nous avons menées durant le second trimestre 2000. C'est notre détermination qui a conduit le gouvernement à adopter, trop faiblement malheureusement, une décision juste. Il s'est arrêté là où il pensait que le geste était suffisant. Faire patienter, voilà la tactique.

Parler bilan est plus simple que de parler futur. Comme si les revendications d'aujourd'hui ne pressaient pas et comme si nous devions attendre l'après élections ! Les jeunes et les personnels n'ont pas à se satisfaire de ces astuces. C'est maintenant qu'il faut agir parce que c'est maintenant que se prépare la rentrée prochaine et que les décisions doivent être prises. Le ministre a l'art de la fugue ! Notre action du 10 décembre a donné des idées aux autres fédérations syndicales. Le premier trimestre ne leur convenait pas, trop tôt ou trop tard, allez donc savoir ! Mais le mécontentement, même diffus, est là ; chacun a bien senti que notre action était dans l'air du temps. Pas assez puissante sans doute mais comprise par les personnels. Personne ne s'y est trompé. Aller plus loin maintenant ? Il le faut. La grève unitaire du 24 janvier doit être conçue comme une " adresse à l'opinion " sur l'urgence de décisions à prendre sur le système éducatif. Les revendications des personnels sont justifiées parce qu'un service public ne peut exister sans ceux qui le font vivre dans ses missions. Le gouvernement a beau freiner des quatre fers sur la conception du travail de ses fonctionnaires, sur leur service, il ne pourra pas entamer de profondes réformes sans négocier ces questions. Les transformations des métiers sont telles en 15 ans qu'à ne pas vouloir les prendre en compte le gouvernement se crée ses propres impasses.

Oui, augmenter les recrutements, faire vivre les services publics avec des personnels titulaires, améliorer leurs conditions de travail, créer une ambiance professionnelle dynamique, voilà ce qu'il faut faire et voilà ce pourquoi nous engageons chacune et chacun à se battre.

C'est ce que les ministres devraient entendre. Ils ne devraient pas rester imperméables à ces signaux que leur lancent nos personnels. Notre engagement est celui de l'amélioration du service public de la formation des jeunes. Ce service public joue l'avenir de la société. Il doit être développé.

Rendez-vous le 24 janvier.

Jean LAFONTAN, Secrétaire général



Pour l'EPS et le sport scolaire
Pour les élèves et les enseignants

Signez
la carte de vœux
au ministre

(1) France Inter, 7/01/2002.

Grève unitaire le 24 janvier

Vœux revendicatifs au ministre

Deux versants d'une même action

La grève du 10 décembre à l'initiative de la FSU et de ses syndicats a été suivie par un nombre significatif de collègues, avec des disparités selon les établissements. De nombreux enseignants d'EPS ont participé aux manifestations. A été mise en évidence ainsi la volonté des personnels de l'Education Nationale, l'Agriculture, la Jeunesse et Sports d'obtenir une amélioration notable des conditions d'exercice de leurs métiers, dans l'intérêt des services publics d'éducation et de leurs usagers. Cet incontestable succès participe à l'amélioration du rapport de forces et aide à "dégeler" les relations inter-syndicales.

Grève unitaire le 24 janvier

La FSU, renforcée par sa décision du 10/12, a poursuivi ses contacts interfédéraux pour un développement unitaire de l'action. Cela a abouti à l'appel à la grève, le 24 janvier, de 5 fédérations syndicales du secteur éducatif pour l'emploi, l'aménagement et la réduction du temps de travail, contre la précarité (cf appel commun ci dessous).

Cette grève se situe au moment où seront connues les dotations des établissements en moyens pour préparer la rentrée 2002. Les recrutements et le budget, insuffisants, laissent augurer de coupes sombres dans certains établissements, et a minima, dans la plupart, de moyens insuffisants pour mettre en œuvre les améliorations indispensables du système éducatif, avec tout ce qui en découle en terme d'effectifs, d'heures supplémentaires, de charge de travail, de précarisation de l'emploi, etc.

D'autant que les réformes successives déstabilisent les équipes, mettent en cause des réalisations positives, soumettent les projets à contractualisation, rognent sur certains horaires disciplinaires, ...

Le 24 janvier sera donc l'occasion de redire, dans la suite du 10/12 : " Donnez-nous les moyens de mieux faire notre métier ! ".

Cette revendication générale se décline aussi pour notre secteur.

En effet :

- le sport scolaire est remis en cause par certaines propositions de M. Leblanc quand il faudrait des décisions offensives pour le rénover et le développer ;
- les conditions de travail sont insatisfaisantes en

EPS dans nombre d'établissements (équipements, crédits, effectifs, horaires...);

- le service des enseignants d'EPS est toujours supérieur à celui des autres disciplines quand notre charge de travail se modifie, se complexifie, se pénibilise ;

- la précarité se développe par manque de créations de postes et de recrutement d'enseignants d'EPS titulaires ;

- dans le secteur jeunesse et sports, conditions de travail, missions, mise en place de la RTT restent très insatisfaisantes.

C'est pourquoi les personnels de l'EPS et de la JS seront en grève le 24.

Le besoin d'action spécifique

Compte tenu des difficultés propres à l'EPS et au sport scolaire, le SNEP vient de mettre au débat la question d'une action spécifique de haut niveau dans les semaines à venir, si nous ne sommes pas entendus : devons-nous aller jusqu'à la grève spécifique dans notre secteur ?

Nous avons décidé d'interpeller le Ministre J. Lang. Pour ce faire, nous appelons chaque enseignant d'EPS, chaque équipe pédagogique à se servir de la carte de vœux jointe à ce bulletin. Elle ne contient pas toutes nos revendications, mais celles qui nous semblent actuellement prioritaires et globalisantes.

Vous voulez que le Ministre de l'EN reçoive et entende les vœux de la profession pour l'EPS et le Sport Scolaire, alors signez la carte et adressez la rapidement au SNEP national, qui les regroupera et les remettra au Ministre.

Serge CHABROL

Monsieur Jack Lang,
ministre de l'Education nationale

Monsieur le Ministre,

Nous sommes particulièrement irrités par vos dernières déclarations à la presse du jeudi 13 décembre, notamment sur le sport scolaire.

Vous savez que cette question est l'objet d'un débat important avec Monsieur Michel Leblanc que vous aviez chargé de rédiger un rapport. Vous nous aviez affirmé, et votre conseiller Monsieur Daniel Vimont également, à plusieurs reprises, que rien n'était décidé et qu'un comité de suivi devait examiner diverses questions.

Votre conférence de presse est sans ambiguïté : vous y rendez public un processus de profonde transformation de la structure du sport scolaire, comme un fait probable qui serait soumis pour avis aux syndicats.

Nous avons multiplié les propositions sans que vous en teniez le moindre compte à quelque moment que ce soit. Quel est l'intérêt d'un groupe de suivi si les propositions des participants, contrairement aux engagements, ne sont pas entendues ?

D'autre part, nous avons été informés que deux séminaires allaient se tenir, à Paris et à Bordeaux, rassemblant la hiérarchie administrative, pour débattre du sport scolaire, ou plus sûrement pour présenter la réforme... Lors de la première réunion du comité de suivi, cette réunion avait été évoquée mais assortie d'une autre proposition : la rédaction d'une circulaire, adressée aux Recteurs, Inspecteurs d'Académie, Chefs d'Etablissement et enseignants d'EPS afin d'impulser, dès ce premier trimestre scolaire, un débat que tout le monde réclame à juste titre, le rapporteur aussi. Au dernier C.A de l'UNSS, nous avons appris que cette option avait été abandonnée ! Vu notre implication dans ce dossier et notre rôle au sein des instances de l'UNSS, nous souhaitons pouvoir intervenir dans ces séminaires pour y exposer notre point de vue.

Vous comprendrez que la façon dont ce dossier est négocié ne plaide pas pour engager notre confiance dans le processus en cours faute d'une concertation sincère.

Le SNEP entend accentuer sa campagne auprès des personnels et de l'opinion afin que le service public d'éducation ne soit pas démembré avec votre consentement et par la façon dont vous vous engagez dans le traitement de ce dossier.

Une audience serait utile dès les premiers jours de janvier 2002.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean LAFONTAN, Secrétaire Général

COMMUNIQUE DE PRESSE – Grève unitaire le 24 janvier

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Education se sont réunis le 19 décembre. Elles ont constaté que le Premier Ministre n'avait toujours pas répondu à leur lettre du 10 novembre sur le problème global de l'emploi, de la résorption de la précarité et de l'aménagement et la réduction du temps de travail à l'Education Nationale, la Recherche Publique, la Jeunesse et Sports et l'Enseignement Agricole Public.

Les questions posées par les fédérations font ainsi l'objet d'une fin de non-recevoir qui risque de peser lourdement sur l'avenir des personnels, des jeunes et des services publics.

Les cinq fédérations ont donc décidé d'appeler les personnels de ces secteurs à une journée de grève et de manifestations le 24 janvier 2002, préparée par des réunions et des initiatives unitaires dans les établissements, les localités et les services à partir de la rentrée.

Elles exigent du gouvernement l'ouverture de négociations permettant à la fois d'apporter des réponses immédiates aux attentes des personnels et de programmer un ensemble de mesures cohérentes correspondant à l'ampleur des problèmes posés.

Paris, le 19 décembre 2001

Carton rouge M. Chevenement

Invité à l'émission de Michel DRUCKER, ce dimanche après midi, M. CHEVENEMENT s'est permis un petit mot d'esprit traduisant une vision consternante et réductrice de la formation des jeunes.

Voulant dénoncer une orientation qui diminue l'horaire du français dans le primaire, sous prétexte que toutes les disciplines concourent à cet enseignement, orientation qui peut être légitimement interrogée, il a pris l'exemple de l'EPS pour traduire sa critique en deux onomatopées "HO-HISSE" et "HOP".

A partir d'une telle étendue lexicale, "comment voulez-vous apprendre le français en EPS", n'est-ce pas ? La démonstration est bouclée par une œillade racoleuse envers les tenants de la hiérarchisation des savoirs. Sa critique aurait mérité plus de sérieux. Voulant toujours paraître exigeant sur le fond des questionnements, la caricature présente n'en est que plus intolérable ; en clouant au pilori de la dérision une discipline qui mène un combat pour son entière reconnaissance dans la formation des jeunes, le questionnement est court et décevant.

Déjà, Ministre de l'Education, la seule décision qu'il avait prise concernant notre discipline, était une circulaire qui visait à faire de l'enseignement extra-scolaire l'avenir de l'EPS !

Aujourd'hui, il complète sa vision par un académisme suspect.

Carton rouge Monsieur CHEVENEMENT

Un nouveau collègue condamné lourdement suite à un accident en cours d'EPS !

Après le décès, des suites d'un arrêt cardio vasculaire, d'une élève pendant un cours de voile, en septembre 1993, le tribunal correctionnel de Marseille vient de condamner notre collègue Gérard de Maury, professeur d'EPS au collège J. Ferry, à 8 mois de prison avec sursis.

Cela alors que notre administration reconnaît elle-même qu'il n'a pas commis de faute professionnelle et que les nouvelles dispositions légales auraient dû conduire le tribunal à la relaxe. G. de Maury a naturellement fait appel de cette condamnation qui porte un nouveau coup à notre enseignement et à notre statut.

Le SNEP académique (04 91 95 75 80) a créé un comité de soutien.

Par un prochain bulletin, le SNEP national organisera la mobilisation des personnels, sur l'ensemble du pays, pour soutenir notre collègue et obtenir sa relaxe.

PROGRAMMES EPS EN LP

Refus ministériel de communication immédiate aux enseignants

Le Groupe d'experts EPS a remis au ministère de l'enseignement professionnel le projet de programmes EPS en LP le lundi 17 décembre 2001.

Nous avons immédiatement demandé au ministère communication de ce texte pour l'étudier et pour pouvoir le mettre sur notre site internet afin que chaque collègue puisse y accéder. Nous avons également demandé au Ministère de le rendre public.

Nous nous heurtons à un refus, pour l'instant, de communication à l'ensemble de la profession et aux professeurs d'EPS en LP en particulier, d'un projet qui les intéresse au plus haut point.

Nous considérons inadmissible une telle attitude. Comme tout projet, ce texte a comme caractéristique de ne pas être définitif et de devoir lancer un débat. Alors pourquoi refuser de le rendre public ? Nous poursuivons nos interventions auprès du ministère.

Le 08/01/2002

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

SNEP (FSU) : représentativité amplifiée !

Plus de 3.000 enseignants d'EPS (professeurs et chargés d'enseignement) étaient appelés à élire leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques d'AMIENS et de LILLE.

Ce scrutin a été marqué par un taux de participation exceptionnel. Les personnels ont choisi de conforter la représentativité du SNEP (FSU) dont les listes obtiennent 84,37% des suffrages exprimés, progressant de près de 2% par rapport aux scrutins précédents. Dans les 2 académies concernées, le SNEP (FSU) représente 70% des inscrits !

A LILLE, les syndicats SE et SGEN présentaient une liste commune. A AMIENS, le SE s'est, à nouveau, distingué par une campagne haineuse à l'égard du SNEP.

Ces élections, qui ont eu lieu au lendemain de la grève du 10 Décembre à l'appel du SNEP et des autres syndicats de la FSU, confirment l'attachement des enseignants d'EPS au rôle des instances paritaires et à un syndicalisme d'action, ancré sur les enjeux de la discipline et de l'avenir du système public d'éducation et de formation.

Dans ces académies connaissant un renouvellement régulier, le score du SNEP parmi les professeurs d'EPS est remarquable. Tout comme doit être apprécié le résultat de la liste présentée

Professeurs d'EPS

Académie de LILLE

Scrutins	Inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP-FSU	SE-UNSA	SGEN-CFDT	Sn-FO-ic	CGT
Déc. 2000	1884	1639 87%	65	1574	1337 84,94%	117 7,43%	59 3,75%	37 2,35%	24 1,52%
Déc. 2001	1954	1694 86,69%	62	1632	1408 86,27%		166 10,17%	58 3,55%	-

Académie d'AMIENS

Scrutins	Inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP-FSU	SE-UNSA	Sn-FO-ic	SNALC
Déc. 1999	911	703 77,17%	28	675	586 86,81%	41 6,07%	18 2,67%	30 4,44%
Déc. 2001	949	806 84,93%	36	770	686 89,09%	44 5,71%	18 2,34%	22 2,86%

Chargés d'enseignement d'EPS

Académie d'AMIENS

Scrutins	Inscrits	votants	nuls	exprimés	SNEP-FSU	SE-UNSA	sn-FO-ic
Déc. 1999	170	145 85,29%	10	135	42 31,11%	81 60%	12 8,89%
Déc. 2001	150	135 90%	4	131	43 32,82%	76 58,02%	12 9,16%

par le SNEP parmi les C.E d'EPS dans un contexte de stabilité de ce corps, de campagne anti-SNEP menée par le SE encore implanté parmi les CE mais surtout de la non-connaissance des avancées enfin arrachées pour cette catégorie après des années de lutte.

La profession, par son vote et dans sa diversité, a clairement signifié aux pouvoirs publics que le SNEP (FSU) est le seul syndicat totalement

représentatif des enseignants d'EPS, porteur de propositions et d'exigences fortes tant pour défendre les personnels que pour promouvoir l'EPS et le sport scolaire et universitaire.

Le Secrétariat National du SNEP – qui a demandé à les rencontrer - ne manquera pas de le rappeler à Jack LANG et à Jean Luc MELENCHON.

Jean FAYEMENDIE

Pour se syndiquer

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2001-2002

NOM _____ Sexe (*) F M Date de naissance* _____
 (*) Indispensable pour la mise à jour du fichier

Prénom _____ Nom de jeune fille _____ Echelon _____ Temps partiel _____ CPA _____

Adhérent en 00/01 OUI NON (cocher la bonne case) N° Adhérent _____

Entourez nettement votre catégorie (pour les stagiaires = corps d'origine), votre **situation**, votre **position**

1 ^{re} année IUFM	Profs EPS	Profs sport	Agrégés	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.	
2 ^e année IUFM	Profs EPS H. CL.	Profs sport H. CL.	Agr H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
Autres stagiaires	Bi-admissible	M. A.	Contractuel	Vacataire	Retraite/CFA - Position de fin de carrière : Catég. :	Ech. :	

SITUATION Titulaire Stagiaire Activité Cong. Mobil. **POSITION ADMINISTRATIVE** Cong. Parent. Cong. Form. Dispo. Serv. Nat.

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service _____

Code postal _____ Commune (Ville) _____ Code établissement ou service _____
 Tél. établissement ou service _____

Adresse personnelle _____
 Code postal _____ Commune (Ville) _____ Téléphone _____
 Portable _____

Adresse électronique personnelle (e.mail) : _____

• Envoi Bulletin : Adresse établissement adresse personnelle (cocher la bonne case)
 • ATTENTION CHANGEMENT adresse établissement ou service état civil (cocher la bonne case)
 • COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : _____ dans l'académie de : _____

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.
 J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :
 SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.
 Date : Signature : _____

COTISATIONS SNEP 2001-2002

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profs EPS et Sport	100,62 € 1,238 F	105,65 € 1,289 F	115,40 € 1,392 F	122,87 € 1,470 F	129,13 € 1,538 F	135,14 € 1,607 F	145,13 € 1,739 F	154,28 € 1,821 F	161,04 € 1,899 F	175,63 € 2,102 F	188,73 € 2,233 F
Profs EPS et Sport H. Cl.	145,13 € 1,739 F	158,24 € 1,903 F	169,98 € 2,041 F	180,50 € 2,172 F	192,09 € 2,304 F	209,45 € 2,518 F	220,80 € 2,657 F	242,00 € 2,911 F	254,20 € 3,050 F	282,03 € 3,386 F	295,29 € 3,540 F
Bi-admissibles	106,41 € 1,281 F	119,37 € 1,437 F	124,55 € 1,501 F	129,43 € 1,565 F	136,14 € 1,630 F	145,89 € 1,748 F	154,28 € 1,836 F	164,04 € 1,941 F	171,71 € 2,037 F	188,73 € 2,233 F	195,29 € 2,339 F
Agrégés	114,64 € 1,374 F	128,87 € 1,554 F	141,02 € 1,707 F	150,92 € 1,811 F	160,07 € 1,916 F	169,98 € 2,022 F	183,24 € 2,178 F	194,52 € 2,304 F	206,55 € 2,461 F	220,90 € 2,657 F	234,16 € 2,810 F
Agrégés Hors Classe	188,73 € 2,233 F	199,71 € 2,391 F	209,46 € 2,518 F	220,90 € 2,657 F	234,16 € 2,810 F	250,63 € 3,014 F	266,33 € 3,199 F	282,03 € 3,386 F	295,29 € 3,540 F	324,00 € 3,888 F	347,57 € 4,175 F
AE - OE - PEGC	98,94 € 1,187 F	103,97 € 1,241 F	108,95 € 1,295 F	116,17 € 1,390 F	123,79 € 1,494 F	132,44 € 1,600 F	141,02 € 1,707 F	150,52 € 1,811 F	159,95 € 1,916 F	171,71 € 2,037 F	182,03 € 2,168 F
CE - PEGC Hors Classe	174,71 € 2,096 F	188,73 € 2,233 F	195,76 € 2,349 F	209,46 € 2,518 F	220,90 € 2,657 F	234,16 € 2,810 F	250,63 € 3,014 F	266,33 € 3,199 F	282,03 € 3,386 F	295,29 € 3,540 F	311,00 € 3,734 F
CE - PEGC Classe except.	188,73 € 2,233 F	195,76 € 2,349 F	209,46 € 2,518 F	220,90 € 2,657 F	234,16 € 2,810 F	250,63 € 3,014 F	266,33 € 3,199 F	282,03 € 3,386 F	295,29 € 3,540 F	311,00 € 3,734 F	324,00 € 3,888 F
M.A.	90,86 € 1,088 F	97,41 € 1,171 F	103,06 € 1,234 F	106,41 € 1,281 F	112,05 € 1,343 F	117,08 € 1,401 F	122,87 € 1,470 F	128,87 € 1,554 F	134,46 € 1,617 F	141,02 € 1,707 F	147,57 € 1,770 F

1 euro = 6,55957 F

• PEGC - Profs sport stagiaires - Contractuels - Congés formation : 100,62 € / 1,238 F
 • Vacataires - PL CI - Service national - Congés parental - Disponibilité - Abonnement : 50,31 € / 330 F
 • Tomes partielles : selon échelon et quotas effectués (minimum) : 50,31 € / 330 F
 • Retraité : 40 % de la cotisation de la dernière position en activité (SI pension inférieure à 1 443,37 € / 7 500 F nets : 50,31 € / 330 F)
 • CPA : 80% de la cotisation normale
 • Collègues exerçant en DOM, TOM, Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15,24 € ou 100 F) et sur-cotisation locale.

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2001.

Liste des Responsables de la syndicalisation

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la fiche de renseignements
- Consultez le montant des cotisations
Attention euros !!!
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- Envoyez le tout à l'adresse indiquée

50% de la cotisation déductible des impôts

Paiement échelonné possible : envoyez plusieurs chèques datés du jour de leur émission, notez au dos les dates de retrait souhaitées.

AIX AMIENS BESANCON BOR. 24 BOR 33 BOR 40 BOR 47 BOR 64 CAEN CLERMONT CORSE CRETEIL 77 CRETEIL 93 CRETEIL 94 DIJON ETRANGER GRENOBLE GUADELOUPE GUYANE LILLE LIMOGES LYO 01 LYO 69 LYON 42 MARTINIQUE MAYOTTE MONTPELLIER NANCY NANTES NICE NLE CALEDONIE ORLEANS PARIS POITIERS POLYNESIE REIMS RENNES REUNION ROUEN STRASBOURG TOULOUSE VER 78 VER 91 VER 92 VER 95	Alain PRUNEAU Jean Christophe AUPY Bernard FLENET Serge AUZON CAPE Marie Claire LACODANNE Jean Noël LACASSAGNE Christelle DE CARLO Jacky BOUSQUET Christian BAES Joëlle CARPENTIER Jean Claude LUCCIANI Patrice HENRY Christine BRETAGNE Soisik ANDRE Claude LORIOT Anne HIVERNET Yves BISSERIER Julien COZEMA Roger MESCHINO Danielle PRZYBYLAK Didier VALLA Catherine BREVET Joël BRAYET Jacky JOUFRET Claude MICHEL Martine LECHENE Yves CARDIN Franck MAIRE Thierry DUBOURREAU Martine RODOLPHE Jean Claude SOULISSE Annie ARTIGE Philippe ANDRIEUX Mireille GODBILLE Christian BARTHOLOUT François PERIN Jacky COCHET Marc BARTHELEMY Michèle VALLIN Jean Claude ROBERT Sophie LOSFELD Jacques DURY Jean Marc CHEVENEENT Daniel DEPAUX Bernard SERGAYRAC	SNEP FSU, Bourse du Travail Bld Charles. Nédelec 05 Rue de l'Abbé Danicourt 10 Avenue. du 8 Mai 1945. Appt 101 Bat A Espace Agora SNEP FSU 138 Rue de Pessac 13 Boulevard du Collège Lotis d'Artigues 3 Allée Bernard Palissy 3 Rue du Bouscat 03 Allée Robert Desnos 06 Rue de la Palène 31 Route de San Martino PIETRANERA 60 Rue Nobel SNEP 93 Bourse du Travail 1 place de la Libération SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 18 Rue des Bruyères SNEP FSU, 76 rue des Rondeaux SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe Dothémare 9 Lotissement des Katourys Route de Montabo SNEP FSU, 38 bd Van Gogh SNEP FSU, 239 rue A Dutreix 92 Rue Bresse Coccagne 159 Rue Bergson 06 Rue Diderot Bat 11 Appt 99 Résidence des Iles RAVINE VILAINE Secrétaire corporative SNEP MAYOTTE BP 61 18 Place Sénéchaussée Beaucaire 12 Rue François de Curel Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan 17 Impasse des sorbiers SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux, 37 Rue des Chapelles Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788 64 Rue du Fond de Santé 24 Rue de Kerdauid 15 Village Dodin Pavillon n°5 - 56 Rue René Cance 2 Rue de Metzeral 12 Rue Garcia Lorca 23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME 19 Avenue des Sablons SNEP FSU 92 3 Bis Rue Waldeck Rochet SNEP FSU Maison des Syndicats 26 Rue Francis Combes	13009 MARSEILLE 80260 NAOURS 25200 MONTBELIARD 24750 BOULAZAC 33000 BORDEAUX 40100 DAX 47510 FOULAYRONNES 64000 PAU 14550 BLAINVILLE SUR ORNE 63200 MENESTROL 20200 BASTIA 77500 CHELLES 93000 BOIGNY 94000 CRETEIL 71140 BOURBON LANCY 75020 PARIS 38030 GRENOBLE CEDEX 2 97139 LES ABYMES 97300 CAYENNE 59650 VILLENEUVE D ASCQ 87000 LIMOGES 01340 MONTREVEL EN BRESSE 42000 SAINT ETIENNE 69150 DECINES 97200 FORT DE France 97860 DEMBENI 34080 MONTPELLIER 57420 COIN SUR SEILLE 49400 SAUMUR 06200 NICE 98810 MONT DORE 37300 JOUE LES TOURS 75020 PARIS 17550 DOLUS 98701 ARUE 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 56600 LANESTER 97419 LA POSSESSION 76800 LE HAVRE 67000 STRASBOURG 31520 RAMONVILLE 78810 FEUCHEROLLES 91350 GRIGNY 92000 NANTERRE 95014 CERGY PONTOISE
---	---	---	---